



SYNDICALEMENT VOTRE Point in **FO** : Procédures

COMMUNIQUÉ :

Cher(e)s collègues l'argent comme on le dit souvent c'est le nerf de la guerre !

Pour une organisation syndicale, vos cotisations participent à la mise en œuvre d'une stratégie visant à défendre les intérêts de ses adhérents, de ses militants, de toute la profession, et à faire avancer **VOS REVENDICATIONS... entre autres !**

Pour **FORCE OUVRIÈRE** cela se traduit aussi par de nombreux recours à des avocats afin d'introduire des requêtes devant les Tribunaux Administratifs, de saisir le Conseil d'Etat... ***Ce qui, sur de nombreux sujets, nous a permis de tordre le bras à la DAP ou au Ministère !***

Cela nous permet aussi de défendre nos représentants devant les instances pénales face aux tentatives d'attaques pour diffamation des Directeurs des Services Pénitentiaire, ou encore des détenus...

► Adhérents du SPS savez-vous à quoi servent vos cotisations ?

Le SPS, à l'image des Directeurs des Services Pénitentiaire et des détenus, a aussi fait ce choix de nous attaquer en justice.

- À la différence des Directeurs, où la procédure est payée, par l'administration au titre de la protection fonctionnelle...
- À la différence des détenus où la procédure est payée par l'aide juridictionnelle...

Quand le SPS attaque **FORCE OUVRIÈRE, c'est avec les cotisations de ses adhérents !!!**

Mais dans quel but ?

⇒ *Tenter de nous intimider..., de nous faire peur ?*

Sachez, Messieurs les représentants nationaux du SPS, que ni vous ni les Directeurs des Services Pénitentiaire ni les détenus ne feront taire les représentants locaux, régionaux et nationaux **FO Justice !**

⇒ *Affaiblir notre organisation financièrement ?*

Chers collègues adhérents du SPS, sachez que votre secrétaire général a lancé 2 procédures à notre encontre. Sachez surtout que le SPS vient de nous faire un chèque d'un peu plus de 2700 €, à quoi il faut rajouter les honoraires de l'avocat du SPS !

Cet argent c'était le Votre !!!

Sachez que, concernant la deuxième procédure où le SPS n'a pas obtenu gain de cause, et qui représente à peu près la même somme, nous avons mandaté un huissier pour récupérer notre dû !

Collègues adhérents du SPS, ne pensez vous pas que tout cet argent, votre argent, aurait été plus utile à combattre l'administration... à défendre vos intérêts... ?

Le temps est venu d'expliquer, preuve à l'appui, quel est l'objectif poursuivi par le bureau national du SPS et plus particulièrement son secrétaire général : **Se Maintenir en place quoiqu'il en coûte, et bien vivre grâce à VOS COTISATIONS !**

FO Justice – le 20 Avril 2022

